VILLE DE MENNECY Essonne

PLAN LOCAL D'URBANISME

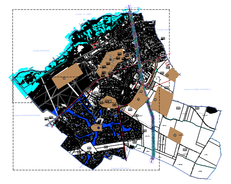

Modification

PLAN DE ZONAGE N°3	Échelle : 1/2500è

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 15 juillet 2010,
Rectifié par délibération du Conseil Municipal le 5 novembre 2010 pour prendre en compte
les remarques émises lors du contrôle de légalité du 10 septembre 2010

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal approuvant la modification du P.L.U., en date du : .....

Le MAIRE

LÉGENDE

- *Délimitation des Planches au 1/2500è*
- *Limite de Commune*
- *Limite de Zone*
- 1 *Emplacement Réservé n°1 élargissement de voirie - bénéficiaire : Commune*
- *Espaces Boisés Classés (EBC)*
- *Espaces Verts Intérieurs Protégés (EVIP)*
- X *Sites Archéologiques et Numéro*
- *Aqueduc de la Vanne*
  - Zone de protection sanitaire 40 m
  - Zone non aedificandi de 13 m
  - Aqueduc — Emprise Ville de Paris
  - Zone non aedificandi de 13 m
  - Zone de protection sanitaire 40 m
- *Marge de reculement*
- *Limite de 75m liée à l'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme (amendement DUPONT)*
- *Protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha (50m)*

UG — NOM de la zone considérée
R+1+c / 7m / Hauteur Au Faît — 0.30 — Coefficient d'Occupation des Sols global autorisé dans la zone considérée
Hauteur mesurée à l'égout du toit, sauf indication contraire.
Rez-de-chaussée + 1 étage + Combles

TENAY-LE-VICOMTE

Commune de CHEVANNES

9 8 1 2 3 5

N

UG

UF 8m 0.40 / 8m 0.30

UEa

UEb

UDa R+1+C 8m 0.30 / 0.25 / 0.50 / 0.70

UC R+1+C 8m 0.50

AU1

AU2

AU3 R+1+C 8m 0.30

AU5 R+2

A1

"Le Parc de Villeroy"
"Le Champ Poreux"
"Les Berconnets"
"Entre les deux Voies"
"La Justice"
"La Remise du Rousset"
"Les Vingt Arpents"
"La Mare des Gres"
"La Mare aux Cannets"
"Les Terres de la Verville"
"La Remise Cure"
"Le Poirier Rond"
"Le Poir.
Domaine de MENNECY

GROUPE SCOLAIRE LES MYRTILLES
SALLE POLYVALENTE
CENTRE COMMERCIAL "VERVILLE VILLENEUVE"
MAISON MEDICALISEE
ECOLE MATERNELLE
ECOLE PRIMAIRE
GYMNASE
DOJO
TENNIS
TERRAIN DE FOOTBALL
STADE
CIMETIERE
Voirie
Voirie
Voirie
Voirie
40 13 40 13